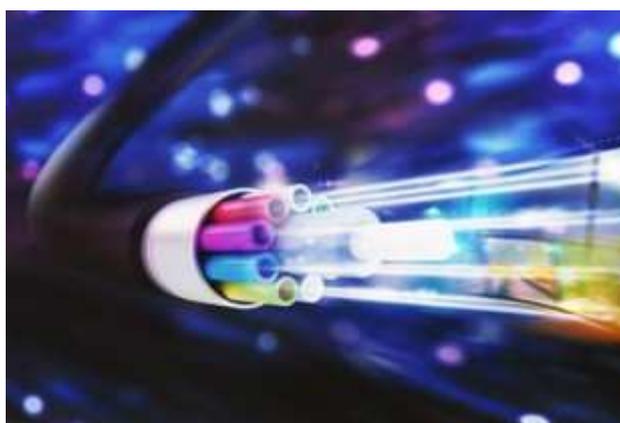


# Fibre optique : une proposition de loi pour améliorer les raccordements

Par [Martine Courgnaud - Del Ry](#)

---



Fotolia alphaspirt

Patrick Chaize, sénateur LR de l'Ain et président de l'Avicca, devrait déposer une proposition de loi la semaine prochaine. Objectif : imposer aux opérateurs commerciaux diverses «mesures coercitives», alors que ceux-ci peinent à améliorer la qualité des raccordements.

« Nous sommes le 7 juillet et nous ne voyons rien arriver. Or, c'est un sujet qui dure depuis trop longtemps et qui détériore l'image des réseaux », s'insurge Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et président de l'Avicca. Début juin, lors du colloque de printemps de l'Avicca, la FFT et Infranum, qui rassemble les équipementiers numériques, [s'étaient pourtant engagées à adopter avant la fin juin](#) des mesures susceptibles de régler le problème de la très mauvaise qualité des raccordements à la fibre optique.

Patrick Chaize a donc décidé d'agir avec les leviers dont il dispose en tant que parlementaire pour améliorer, enfin, les raccordements commerciaux à la fibre optique.

<https://www.lagazettedescommunes.com/817262/fibre-optique-une-proposition-de-loi-pour-ameliorer-les-raccordements/>

# Planning et compte rendu des interventions

---

« La semaine prochaine au plus tard », il déposera une proposition de loi qui intégrera diverses « mesures coercitives » imposant aux OC, chargés des raccordements, de faire remonter les informations de fin d'intervention aux OI. Avec, notamment, l'obligation pour l'entreprise qui a procédé au raccordement de produire un dossier et des photos faisant la preuve de son travail. Les niveaux de sous-traitance, à l'origine des problèmes, seront limités à deux maximum.

En effet, le mode Stoc, que les élus, l'Etat et l'Arcep dénoncent depuis plusieurs années, conduit à une cascade de sous-traitance avec une dégradation de la rémunération de l'intervenant en bout de chaîne qui l'incite à bâcler le travail. Des intervenants, qui plus est, sans qualification, dont certains dorment dans leur voiture et n'ont pas même une échelle... « L'ubérisation... » Alors que l'OI paye l'OC entre 400 et 500 euros par raccordement, il n'est pas rare que le sous-traitant de dernier rang soit payé seulement 50 euros.

Si la proposition de loi est adoptée, l'OC devra informer l'OI du planning des interventions sur son réseau (qui intervient, pourquoi, quand...), ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. Et elle devrait prévoir des sanctions financières.

## Commission d'enquête

---

« Aujourd'hui, que le travail soit bien fait ou mal fait, l'opérateur commercial de premier rang est payé et il reçoit des subventions publiques, précise Patrick Chaize. C'est pourquoi je vais également demander au bureau du Sénat d'ouvrir une commission d'enquête pour faire la part des choses entre ce que paye l'opérateur d'infrastructure au départ et ce que touche l'entreprise qui réalise le raccordement. Je demanderai aussi qu'une mission de contrôle des montants de prestations soit confiée à l'Arcep. Mais j'espère

qu'on n'aura pas besoin de créer une commission d'enquête et que tout le monde trouvera une solution pour régler ce problème. »

Le sénateur explique qu'il souhaite ainsi « maintenir la pression » sur la FFT et Infranum, sans attendre l'automne. Et il s'agit d'assurer la sauvegarde du réseau davantage que d'une question esthétique. « Les réparations sont souvent du bricolage et le réseau se déstructure, ce qui fait augmenter la probabilité que des pannes se produisent ultérieurement. Or, il s'agit d'un réseau neuf, de qualité. Mais dès lors qu'on fait réparer, ce n'est plus neuf. Il va y avoir un vieillissement prématuré des équipements », précise-t-il.

Selon Ariel Turpin, délégué général de l'Avicca, il y a « en permanence 3 % de soucis sur les réseaux et jusqu'à 75 % des boîtiers de branchement de certains réseaux ne sont pas conformes ».

## Couper les financements publics

---

Patrick Chaize, qui a rencontré le tout nouveau ministre délégué chargé du Numérique, Jean-Noël Barrot, le 6 juillet, lui a fait part des préoccupations récurrentes concernant le réseau en fibre optique, qui fonctionne avec de l'argent public. Pour mémoire, l'Etat finance 3,3 milliards d'euros et les collectivités entre 5 et 6 milliards.

La proposition de loi prévoit qu'en cas de défauts, malfaçons ou dégradations, les opérateurs qui réalisent ou sous-traitent les raccordements ne pourront pas percevoir de fonds publics, directement ou indirectement. En outre, les opérateurs qui sous-traitent devront rembourser les dépenses publiques que les collectivités auront engagées pour pallier les défaillances.

Quant à la probabilité de voir son texte adopté par les groupes parlementaires, le sénateur se déclare « plutôt confiant » : « La chance c'est que tous les élus, quelle que soit leur tendance, ont été confrontés au problème et ont entendu parler du mode Stoc. »